

Procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 15 janvier 2025



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES,
TERRASSIER, CUQUEMELLE, DOUCET

Procurations : JANNETAUD N. représentée par PATAUD

Excusés : MALAVAUD

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h37.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Cécile DOUCET

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 11 décembre 2024.

2. Demande de modification de l'ordre du jour

Nous avons reçu ce jour, le deuxième devis pour la création de columbarium au cimetière de Saint-Pardoux-Morterolles. Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions des entreprises concernant la création d'un columbarium au cimetière de Saint-Pardoux-Morterolles. Les devis sont les suivants :

- NOURRISSEAU : montant H.T. de 11 300,00 € soit un montant T.T.C. de 13 560,00 €.
- MOURIER : montant H.T. de 10 327,94 € soit un montant T.T.C. de 12 393,53 €.

L'assemblée accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise NOURRISSEAU pour un montant H.T. de 11 300,00 € soit un montant T.T.C. de 13 560,00 €.

3. Eglise Saint-Pardoux-Morterolles lot n°1 – échafaudages – maçonnerie : avenant au marché

Suite à la prolongation du délai des travaux concernant la toiture de la nef et du clocher, il est nécessaire de faire un avenant au lot n°1 pour la prise en charge de la sur-location de l'échafaudage.

Montant du marché avant avenant :	79 708,93 € HT
Montant de l'avenant :	14 644,28 € HT
Montant du marché après avenant :	94 353,21 € HT
Soit TTC /	113 223,85 € TTC.

Approuvé à l'unanimité.

4. Eglise Saint-Pardoux-Morterolles lot n°1 échafaudages-maçonnerie : devis location échafaudage

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant la sur-location des échafaudages pour les travaux de toiture de la nef et du clocher :

- Sur-location des échafaudages du clocher : 2,2 mois de sur-location soit 5 559,16 € HT
 - Sur-location des échafaudages de la nef : 4 mois de sur-location soit 9 085,12 € HT
- Total 14 644,28 € HT soit 17 573,14 € TTC.

La commune prend à sa charge la totalité de la sur-location. Il conviendra ensuite d'émettre une facture à l'entreprise MARTINET qui prend à sa charge la location de l'échafaudage selon les dispositions de M. RIMBAUD et de l'architecte M. PRUNET. Approuvé à l'unanimité.

5. Vente de parcelles

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de deux habitants de la commune. Ils souhaitent acheter la parcelle AB 195, située au Puy de la Chabanne, d'une superficie de 14a, pour réaliser un projet agricole. Le prix de vente à l'hectare est de 1 500 €. Le conseil municipal propose de vendre la parcelle au prix de 210 €. Un géomètre sera mandaté pour jalonner la parcelle et Mme CHEMIN sera contactée pour réaliser l'acte administratif. Tous les frais concernant cette vente seront aux frais des acquéreurs. Approuvé à l'unanimité.

6. Questions diverses

Pas de questions diverses.

7. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

➤ Assainissement de Morterolles : Le rendez-vous avec l'expert a eu lieu le 14 janvier. Le compte-rendu de l'expert sera transmis sous peu par courrier. Une réunion est prévue début février pour se mettre d'accord sur les termes des travaux à réaliser. L'expert veut étanchéifier l'extérieur du mur et refaire l'enrobé par l'entreprise EUROVIA. L'entreprise EHTP veut minimiser tous les frais et propose de refaire juste l'enrobé. Présents : les entreprises Fracasso et EHTP, l'expert de la commune ainsi que celui de M. et Mme MARITAUD, l'assureur M. PAROT. Absent : l'entreprise EUROVIA.

➤ Réserve biologique dirigée d'Augerolles : réunion le 05 février à 15h30 entre l'ONF, la Commune et les associations 'Chant de Pierres', ACCA et 'Lou Vergier' pour la rédaction du règlement intérieur ; réunion à 17h entre l'ONF et les élus ; conseil municipal à 18h30 pour valider des décisions prises sur ce dossier.

➤ Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : lors du conseil communautaire du 21 janvier, le conseil communautaire souhaite transférer à Evolis23 la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026.

La séance est levée à 19h20.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Cécile DOUCET